



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question au Gouvernement n° 2867

Texte de la question

RÉFORMES DU COLLÈGE ET DES PROGRAMMES

M. le président. La parole est à M. Benoist Apparu, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Benoist Apparu. Monsieur le Premier ministre, j'ai bien entendu la réponse que vous avez faite à Bruno Le Maire. Vous-même, et votre ministre, reprochez aux opposants à la réforme la caricature permanente ; à vous entendre, nous voudrions « détruire » l'école, nous l'aurions « saccagée », et nous envisagerions de supprimer 300 000 postes. Je ne sais où se trouve la caricature, monsieur le Premier ministre, mais votre réponse manquait en tout cas de nuances ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe UDI.)*

Vous demandez un débat droite-gauche. Chiche ! Organisez donc un débat dans cet hémicycle sur la réforme des programmes et sur celle du collège. Nous vous apporterons nos propositions. Ainsi, nous considérons que les classes bilingues et les classes européennes, que vous voulez supprimer, sont la possibilité d'une excellence par le mérite, à la condition, effectivement, que leur recrutement soit modifié.

Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la réforme des programmes, nous souhaiterions aborder un sujet qui n'a pas encore été soulevé ici. Vous envisagez de modifier, la même année, les programmes des neuf niveaux, alors que traditionnellement, les programmes sont mis en œuvre progressivement, année après année. Avec votre réforme, ni les établissements, ni les parents, ni les élèves ne pourront s'organiser. Quant aux éditeurs scolaires, comment pourront-ils en une seule année rédiger l'ensemble des programmes des neuf niveaux que vous leur réclamez ? Vous n'avez pas les budgets nécessaires pour le collège, et pour les écoles primaires – c'est-à-dire pour les collectivités locales –, cela représente une charge supplémentaire. Madame la ministre, nous disons « oui » à un débat, mais à un débat sans caricature. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur plusieurs bancs du groupe UDI.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, il faudrait nous entendre sur le sens du mot « contre-vérité ». Pour moi, une contre-vérité, un mensonge, c'est quelque chose qui n'est pas fondé. Lorsque le Premier ministre évoque la perspective, chez vous, de supprimer près de 300 000 postes dans l'éducation nationale, il fait très exactement référence à une déclaration de Nicolas Sarkozy, lequel indiquait qu'il réduirait de 30 % les effectifs de l'éducation nationale, dont je vous rappelle qu'ils avoisinent le million. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Malheureusement, lorsque l'on connaît votre bilan, on peut juger très crédible un tel projet : vous avez été

capables de supprimer 80 000 postes dans l'éducation nationale ces dernières années, avec les dégâts que l'on sait, notamment sur le niveau des collégiens. Voilà la démonstration, elle est toute faite ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*)

Mme Laure de La Raudière. Ce n'est pas une démonstration !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Je le dis à ceux qui nous écoutent, il convient de distinguer réforme du collège et réforme des programmes. Cette dernière n'en est qu'au stade de projet, présenté par une instance indépendante, le conseil supérieur des programmes. Celui-ci a été instauré par la loi, précisément pour éviter que les programmes ne soient à la main « idéologique » de tel ou tel ministre. L'idée est bien de faire travailler une instance, composée d'experts, de professeurs et de parlementaires de tous bords – la droite et la gauche y sont représentées. Ce projet fera l'objet d'une consultation auprès de tous les enseignants, qui sont tout de même les mieux placés pour savoir ce qu'ils doivent enseigner, et comment, à leurs élèves. Au terme de cette consultation, nous aurons enfin accès à ces textes.

Oui, nous avons décidé de changer l'ensemble des programmes de l'école primaire et du collège. Pourquoi ? Il s'agit de faire réussir les enfants (*Protestations sur quelques bancs du groupe UMP*), de vérifier qu'ils ont acquis les connaissances et les savoirs qui leur ont été transmis. Il faut donc une continuité dans la progression des apprentissages. C'est tout ce qu'a prévu la loi pour la refondation de l'école. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Benoist Apparu](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2867

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 mai 2015](#)